

REGLEMENT

- La réservation vaut pour le **DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024**.
- Les emplacements seront enregistrés à réception du dossier complet. Aucun changement ne pourra intervenir par la suite.
- Les inscriptions seront arrêtées à partir du **LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**, ou dès que tous les emplacements seront réservés.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement d'un exposant.
- La "brocante – vide-greniers" aura lieu quelque soit les conditions météorologiques.
- Le montant de l'inscription restera définitivement acquis à l'organisateur.
- Accueil des exposants à partir de 6H.
- Le jour de la "brocante-vidé-greniers", tout emplacement non occupé à 9 h par l'exposant qui l'a réservé, et sans nouvelle de sa part, sera attribué à un autre exposant, sans remboursement au premier constaté absent.
- **L'Amicale des Aînés ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols et dégradations qui pourraient être commis pendant toute la durée de la manifestation.**
- **Il est rappelé qu'il est expressément interdit de circuler avec les véhicules dans les allées pendant les horaires d'ouverture au public.** Les accès seront strictement fermés aux véhicules, pour des raisons évidentes de sécurité et de respect des exposants en place, de **9H00 à 18H00. Pensez donc à prendre vos dispositions** (repas ou autre) pour ne pas avoir à utiliser vos véhicules dans la journée, ou à les sortir avant la fermeture des barrières.
- La longueur des véhicules et/ou des remorques ne devra pas excéder la longueur du stand. Dans le cas contraire, après déchargement de la marchandise, vous devrez sortir votre véhicule et/ou remorque de l'enceinte de la "brocante -vidé-greniers".
- Les emplacements de 3m seront situés au centre de la "brocante-vidé-greniers" et donc aucun véhicule ne sera autorisé à rester sur place pendant la manifestation.
- **Aucun passe-droit ne sera accordé. Tout véhicule sortant du site après 9H00 ne pourra plus y rentrer.**
- L'Amicale des Aînés vous proposera une buvette avec restauration.
- **Propreté emplacements** : vous trouverez le lieu de votre emplacement propre, sans poubelle, carton, etc... Il vous est rappelé que vous êtes responsable de votre emplacement. **L'abandon de déchets pourrait engager votre responsabilité en cas d'accident.**
- **PAS DE DISTRIBUTION DE SAC POUBELLE.** Pensez à prendre vos dispositions !
- Les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur devront être obligatoirement respectées.

L'Amicale des Aînés de la Magdelaine Sur Tarn ne pourra être tenue pour responsable en cas de mise en cause ou d'accident liés au non respect du présent règlement.

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS :

EMAIL: amicale.aines.magdelaine@outlook.fr

TEL : 06.22.95.17.40

INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse:

Code Postal: Ville:

N°piece identité (joindre copie).....

Tél :.....

Email.....@.....

Nombre de mètres désirés m

Par tranche de 3 m uniquement (3, 6, 9, 12, 15, 18)

Emplacement minimum 3 m sans véhicule

Emplacement minimum 6m pour un véhicule

PRIX DU M: 3 €. Soit un total de€

→ Je paie ce jour le montant de mon emplacement, en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de l'Amicale des Aînés de La Magdelaine Sur Tarn, que je joins à l'envoi de cette fiche d'inscription.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement (voir ci contre) et m'engage à le respecter

Fait à.....le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

A retourner : Amicale des Aînés de LA MAGDELAINE SUR TARN

MAIRIE 1, place du souvenir 31340 LA MAGDELAINE SUR TARN